

MAIRIE DE RUFFEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ● SEANCE DU MERCREDI 3 JUIN 2026 ●

Membres en exercice	23
Membres présents	18
Membres ayant donné pouvoir	5
Membres ayant délibéré	23
Date de la convocation	26/05/2026
Date d'affichage de la convocation	26/05/2026

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, M. Jean-Paul FORT, Mme Nina BASTIER, M. Jean-Pierre CHARDONNET, Mme Valérie DUBOIS, M. Guy PELLADEAUD, Mme Laetitia PELLADEAUD-AVIGNON, Mme Nicole GAYOUX, M. Pascal NOURRI, M. Didier MOINEAU, Mme Catherine SENNAVOINE, M. Hervé JAMBARD, Mme Aurélie SARRAZIN, Mme Sandie MERLE, M. Louis PACAULT, M. Marc GRANGIER, Mme Emmanuelle BOURGUIGNON et M. Alexandre RAGUET

POUVOIRS : Mme Pascale BETIN en faveur de M. Thierry BASTIER, M. Pierre BARBARIT en faveur de Mme Nina BASTIER, Mme Sabrina BOUYER en faveur de M. Hervé JAMBARD, M. Pascal HENRY en faveur de Mme Valérie DUBOIS et M. Julien GENDREAU en faveur de Mme Emmanuelle BOURGUIGNON

ABSENTS :

M. Guy PELLADEAUD est désigné secrétaire de séance.

CESSION D'UN TERRAIN D'UNE SUPERFICIE DE 45 M² – PARCELLE AB 119 – SITUE RUE DES BOSQUETS LES GALLAIS A RUFFEC (16) AU PROFIT DE MONSIEUR CHRISTIAN DEAL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et vu notamment ses articles L 2121-29 et L 2241-1,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment ses articles L 2111-1 et suivants, L 2141-1 et L 2211-1,
Vu la demande d'acquisition du terrain parcelle cadastrée AB119 – sise rue des Bosquets Les Gallais à Ruffec (16) formulée par Monsieur Christian DEAL,
Vu l'avis du service des Domaines en date du 30 avril 2026,

Considérant que le terrain cadastré parcelle AB119 – sise rue des Bosquets Les Gallais à Ruffec (16), d'une superficie de 45 m², n'a pas pour fonction de desservir ou d'assurer la circulation, que les droits d'accès des riverains ne sont pas mis en cause et qu'il n'est pas affectée à la circulation générale ou à tout autre usage ou service public ;

Considérant que ce bien est un espace nu assimilé à du jardin, d'une longueur de 10,70 m environ et d'une largeur de 4,20 m environ, et qu'il constitue donc un terrain allongé et est réservé à une autre fonction

016-211602925-20260604-2026-06-11-DE
Date de réception préfecture : 04/06/2026

ni utilité pour la Commune, enclavé entre les parcelles AB 120 et AB 121 appartenant toute les deux à Monsieur Christian DEAL ;

Considérant que Monsieur Christian DEAL a formulé une demande d'acquisition dudit terrain, à l'euro symbolique avec prise en charge des différents frais liés à la transaction ;

Considérant que Monsieur Christian DEAL est le riverain direct dudit terrain ;

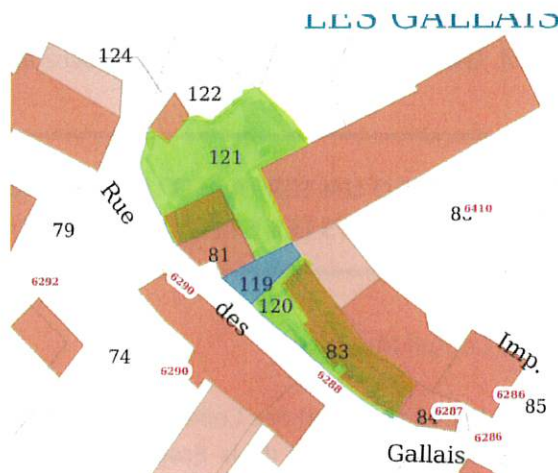
Madame DUBOIS, rapporteur de Monsieur le Maire expose :

La Commune est propriétaire d'un terrain enherbé, cadastré parcelle AB119 sise rue des Bosquets les Gallais, d'une superficie de 45 m², située en zone Nh du PLU. Il s'agit d'une petite parcelle enclavée entre les parcelles AB120 et AB121 appartenant toute les deux à Monsieur Christian DEAL.

Monsieur le Maire explique que M. Christian DEAL, riverain direct de ladite parcelle, a fait part à la Commune de son souhait d'acquérir ce terrain à des fins de régularisation. En effet, il a été constaté que les drains de l'assainissement autonome accessoire à l'habitation de M. DEAL traversent la parcelle communale. De plus, M. DEAL entretient régulièrement, et depuis de nombreuses années, la parcelle communale laissée à l'abandon.

Comme le prévoit la procédure qui encadre la cession de biens immobiliers communaux, le service France Domaine a été saisi pour ce projet de cession et a estimé la valeur du terrain à 30€, en précisant que compte tenu du transfert de charge une vente à l'euro symbolique était aussi envisageable.

Les différents frais liés à la vente étant plus importants que le prix du bien, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de céder la parcelle AB119 sise rue des Bosquets Les Gallais, à Monsieur Christian DEAL, à l'euro symbolique, avec prise en charge de l'ensemble des frais liés à cette transaction par l'acquéreur.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : Constate et prononce la désaffectation de la parcelle cadastrée AB119 – sise rue des Bosquets Les Gallais à Ruffec (16), en nature de terrain nu enherbé.

ARTICLE 2 : Constate et prononce le déclassement de la parcelle AB119 – sise rue des Bosquets Les Gallais à Ruffec (16), pour qu'elle relève du domaine privé communal.

ARTICLE 3 : Autorise la cession du terrain, parcelle cadastrée AB119 – sise rue des Bosquets Les Gallais à Ruffec (16), au profit de Monsieur Christian DEAL, domicilié 64 rue des Bosquets Les Gallais 16700 RUFFEC, ou toute personne morale se substituant à lui dans l'opération, à l'euro symbolique.

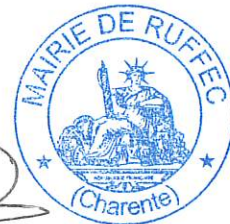
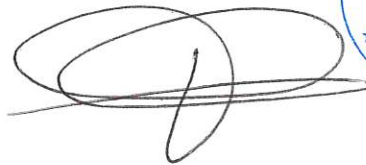
ARTICLE 4 : Dit que les frais relatifs à la transaction seront à la charge de Monsieur Christian DEAL, ou toute personne morale se substituant à lui dans l'opération.

Publiée et transmise au
Contrôle de légalité le

04 JUIN 2026

Pour copie conforme
Le Maire,

Thierry BASTIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire de Ruffec ou contentieux auprès du tribunal administratif de Poitiers (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.